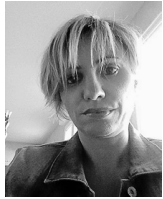


Une curieuse liberté

PIGISTES Plus de 7 000 des 37 000 journalistes professionnels français titulaires de la carte exercent « à la pige ». Par choix ou par obligation.



Courrier de l'Ouest, Catherine Richard, journaliste depuis 1999, a vu sa collaboration avec le titre « suspendue ». Après des études de journalisme en Belgique et à Paris (au Centre de formation professionnelle des journalistes), cette Choletaise avait toujours réussi à trouver des contrats réguliers, à durée indéterminée ou non. Les piges lui servaient uniquement à arrondir ses fins de mois. Mais depuis un an et demi, cette femme de 39 ans s'est résignée au travail à la pige : « Ce n'est pas du tout un

choix. » Elle connaît d'ailleurs de nombreuses difficultés à vivre de cette activité.

Elle aimerait bien retrouver un poste au sein d'une rédaction. Cela lui assurerait plus de sécurité : « Quand on n'est pas pigiste régulier, il est très dur d'en vivre. »

Aujourd'hui, la journaliste travaille uniquement pour *Le Courrier de l'Ouest* et le groupe Precom, régie publicitaire de *Ouest France*. Elle souffre du manque de médias dans le Choletais car il lui est impossible de multiplier ses employeurs. Mais elle admet que son statut actuel autorise « une certaine liberté ». Cependant, elle estime que la pige est un bon moyen, de nos jours, de démarrer dans le métier : « Quand on débute, il ne faut pas hésiter. » **Justine BOUTIN**



Juliette Cottin, diplômée du master de journalisme de l'Institut d'études politiques

de Grenoble, exerce, depuis bientôt trois ans, le métier de journaliste. Elle est devenue, voici un an et demi, pigiste. Et c'est un choix assumé. De retour en France après un long séjour en terre québécoise, la jeune journaliste n'a trouvé « aucune offre intéressante » au sein d'une rédaction. La pige lui a donc semblé une bonne alternative. Elle s'est alors lancée, l'année dernière, dans le grand bain et ne regrette rien. Elle a été séduite par la grande diversité des sujets qu'elle doit traiter et « par la liberté d'emploi du

temps ». Travailler au sein d'un journal ? Franchement, Juliette Cottin n'en a pas du tout envie. En tant que pigiste, la seule chose qui lui manque par moment c'est une équipe rédactionnelle « avec qui discuter et échanger des idées ».

Aujourd'hui, la jeune femme a réussi à diversifier ses employeurs. Elle collabore, entre autres, avec *Le Courrier de l'Ouest*, *Le Journal des entreprises* ou encore *L'Express*. La jeune femme dit vivre correctement de cette activité, même si elle complète également ses revenus en travaillant dans le domaine de la communication.

Mais Juliette Cottin espère dans très peu de temps pouvoir se concentrer exclusivement sur son activité journalistique en toute liberté. **J. B.**

Déontologie : « Un combat de longue haleine »

Alexandre Busine, porte parole de la commission de déontologie au SNJ, a travaillé sur la mise en place d'une instance qui régulerait la pratique journalistique.

L'an passé, le congrès du SNJ proposait la création d'une instance de déontologie. Où en est le projet aujourd'hui ?

Les retours ont été mitigés. Le but était d'impliquer les employeurs et les salariés. Nous n'avons eu aucune réponse de la part des fédérations d'employeurs. Celles données par les autres associations et syndicats ont été plutôt mièvres, pour être tout à fait franc. En revanche, le PS s'est penché sur la question et va plutôt dans notre sens. Pourtant, au Parlement, les élus du groupe nous fuient. Ce matin, lors de notre table ronde sur les aides à la presse nous n'avons reçu aucun élu PS, malgré nos invitations. Tout le monde se défile.

Pourquoi cette instance vous paraît-elle nécessaire ?

En 2011, j'ai été choqué par la proposition du député UMP de l'Oise, Jean-François Mancel qui souhaitait créer une « instance déontologique des médias » contrôlée par les politiques.



En cas de nouvelle attaque, il faudrait être prêt et savoir comment y répondre. Nous traversons en plus une crise de confiance de la part du public. Cette instance nous permettrait de lui montrer notre souci de travail et de qualité.

Comment fonctionnerait cette instance ?

Elle pourrait être saisie ou s'auto-saisir de cas pour mener une enquête documentée à charge et à décharge. Bien que tout soit à relativiser, elle permettrait de savoir si une ligne jaune a été franchie. Chacun pourrait ensuite se référer à ses conclusions. Elle devrait pouvoir s'appuyer sur les modèles des instances étrangères déjà existantes.

Quel travail reste-t-il à accomplir ?

C'est avant tout un effort de pédagogie, notamment au sein du SNJ qui ne s'est pas totalement imprégné du sujet. Il faut continuer à sensibiliser les politiques. Nous avons déjà écrit au Parlement, pris contact avec David Kessler, conseiller médias et culture auprès de François Hollande. Nous partons pour un combat de longue haleine.

Recueilli par A. BERRE et T. DEBENNE